

T

TABARIÉ (MICHEL-MARIE-ETIENNE-VICTOR, VICOMTE), député de 1815 à 1816, né à Montpellier (Hérault) le 6 juin 1768, mort à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) le 30 juillet 1833, entra dans l'administration militaire, fut sous l'empire sous-inspecteur aux revues, chef de division au ministère de la Guerre, et secrétaire-général du ministère de la Guerre sous le duc de Feltré. Il redevint chef de division à la guerre sous la première Restauration, suivit le roi à Gand pendant les Cent-Jours, et, au retour, fut nommé intendant de la maison du roi. Élu, le 22 août 1815, député du grand collège de la Seine, par 112 voix (202 votants, 230 inscrits), il fut choisi comme secrétaire de la Chambre à l'ouverture de la session (12 octobre), s'excusa de ne pouvoir se rendre à la Chambre en ce moment, fut remplacé sur sa demande, et vint peu après siéger dans la majorité de la Chambre introuvable. Il fit partie de plusieurs commissions, fut créé vicomte le 6 mars 1816, nommé conseiller d'Etat le 8 mai, et, le lendemain, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Guerre. En cette qualité, il présenta à la Chambre plusieurs lois de finances, et, après la dissolution de la chambre (septembre 1816), parut encore à la tribune, sans avoir été réélu député, comme commissaire du gouvernement; il eut notamment, en novembre 1816, à défendre le budget de la guerre; il avait présenté auparavant l'apologie de l'administration du duc de Feltré avec une telle chaleur, qu'il avait soulevé quelques protestations. « Je supplie la Chambre, dit-il alors, de ne voir dans le ton auquel il paraît que je me suis abandonné tout à fait à mon insu, que l'incertitude d'un homme qui parlait pour la première fois devant une grande assemblée, et auquel il n'a pas été donné de saisir, dès le premier moment, l'intonation parfaitement convenable. » M. Tabarié quitta le ministère avec le duc de Feltré, se fit nommer intendant militaire (15 septembre 1817), et fut admis à la retraite, comme tel, le 30 novembre 1828. On a de lui : *Observations sur l'oraison funèbre du duc de Feltré* (1819); *L'anti-doctrinaire, réponse à M. Guizot sur ses moyens de gouvernement* (1822).

TABERLET (FRANÇOIS), représentant en 1871, né à Evian-les-Bains (Haute-Savoie) le 21 février 1836, était docteur-médecin à Tholon (Haute-Savoie) et connu pour ses idées avancées, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Haute-Savoie à l'Assemblée nationale, le 5^e et dernier, par 15,334 voix (37,302 votants, 76,030 inscrits). Il prit place à la gauche radicale, déposa une proposition ayant pour but l'affirmation définitive de la république, et vota avec la minorité contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour les lois constitutionnelles. Il quitta la vie politique aux élections de 1876.

TACHARD (PIERRE-ALBERT), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 30 juillet 1826, était propriétaire dans cette ville. Adversaire de l'Empire, il se présenta, le 1^{er} juin 1863, comme candidat indépendant au Corps législatif dans la 2^e circonscription du Haut-Rhin, où il réunit 11,516 voix contre 12,119 à Félu officiel, M. Gros. Il fut plus heureux le 21 mai 1869; élu député de cette circonscription, par 15,397 voix (21,997 votants, 29 282 inscrits), contre 6,423 à M. Dolléus, il vota avec l'opposition, notamment contre la déclaration de guerre à la Prusse. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé ministre plénipotentiaire en Belgique. Élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le 4^e sur 11, par 51,819 voix (71,128 votants, 123,622 inscrits), M. Tachard donna sa démission aussitôt après avoir voté à Bordeaux contre les préliminaires de paix. Il fut appelé à déposer dans le procès Bazaine, et ne joua plus dans la suite aucun rôle politique.

TACHÉ (PIERRE-ANROINE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Romagnat (Puy-de-Dôme) en 1761, mort à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 10 décembre 1823, « fils de Pierre Taché, notaire royal, et de Jeanne Cusson », exerça la profession de notaire à Clermont. Conseiller municipal de cette ville, président honoraire de la chambre des notaires de l'arrondissement, conseiller général du Puy-de-Dôme, il fut élu, le 14 mai 1815, représentant de la circonscription de Clermont-Ferrand à la Chambre des Cent-Jours, par 68 voix (72 votants). Il reentra dans la vie privée après la courte session de cette législature.

TACK (PAUL), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif en l'an VIII, né à Lokeren (Belgique) en avril 1759, mort à une date inconnue, négociant dans sa ville natale, fut élu, le 26 germinal an VI, député du département de l'Escaut au Conseil des Anciens, par 81 voix (105 votants). Il n'y parla que sur des questions d'intérêt local, fut membre de diverses commissions, se rallia au 18 brumaire, et fut réélu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du département de l'Escaut au Corps législatif; il en sortit en l'an X.

TAILHAND (JEAN-BAPTISTE), représentant aux Cent-Jours, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 12 novembre 1771, mort à Riom le 9 avril 1849, « fils de maître Gilbert Tailhand, procureur en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, et de demoiselle Marie-Anne Romme », était parent du conventionnel Romme. Avocat dans sa ville natale, il fut élu, le 10 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Riom à la Chambre des Cent-Jours, par 41 voix (73 votants), contre 13 à M. Grenier et 13 à M. Bontarel. Son rôle parlementaire prit fin avec la session.

TAILHAND (ABRIEX-ALBERT), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1885, né à Aubenas (Ardèche) le 1^{er} juillet 1819, mort à Aubenas le 8 octobre 1885, fils d'un magistrat, étudia le droit et entra dans la magistrature. Procureur du roi à Privas (1844-1848), il fut destitué par le gouvernement provisoire, puis rappelé au parquet (1848) comme procureur à Draguignan. Avocat général à la cour d'appel de Nîmes, il adhéra au coup d'Etat de 1851, fut promu conseiller à la cour de Nîmes en 1853 et président de chambre le 11 octobre 1869. M. Tailhand, qui n'avait cessé de manifester des opinions conservatrices et qui était conseiller général de Montpezat (Ardèche) depuis 1865, fut élu par les monarchistes de l'Ardèche (8 février 1871), représentant à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 8, par 43,317 voix (73,915 votants, 115,623 inscrits). Il prit place à droite, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la chute de Thiers au 24 mai, fut membre de la commission des grâces, de la commission des Trente, et, après l'échec des tentatives de restauration monarchique, se déclara en faveur du septennat (19 novembre 1873). Le 22 mai 1874, il fut nommé ministre de la Justice en remplacement de M. Depeyre, et garda son portefeuille jusqu'au 9 mars 1875. Le bureau de la Chambre chargé de vérifier les pouvoirs de M. de Bourgoing élu député de la Nièvre, lui ayant demandé communication des pièces des deux enquêtes faites à Paris et à Nevers sur le comité bonapartiste de l'appel au peuple, M. Tailhand se refusa à faire la communication demandée le 7 septembre 1874, en vertu du secret imposé à toute instruction criminelle. Il se prononça en 1875 contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Depuis son départ du ministère, il intervint dans plusieurs discussions, celle de l'élection de M. de Kerjégou (24 juin), celle de l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre (3 juillet), et se prononça en faveur de la loi sur l'enseignement supérieur. Le 30 janvier 1876, il fut élu sénateur de l'Ardèche, par 201 voix (403 votants). Il prit place dans les rangs de la majorité monarchiste de la Chambre haute, vota pour la dissolution de la Chambre des députés en juin 1877, combattit les institutions républicaines, présida, lors du renouvellement partiel du Sénat (1879), le comité des droites sénatoriales, dont il signa le manifeste, vota contre l'article 7, contre la réforme du personnel judiciaire, contre le divorce, contre les crédits du Tonkin, et échoua au renouvellement de 1885, avec 363 voix (822 votants.) Chevalier de la Légion d'honneur.

TAILHARDAT DE PERDECHAT DE LA MAISONNEUVE (CONSTANTIN), député en 1789, né à Montaignut-les-Combrailles (Puy-de-Dôme) le 28 décembre 1752, mort à Perdechat (Puy-de-Dôme) le 3 décembre 1831, était procureur du roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom au moment de la Révolution. Partisan des idées nouvelles et l'un des rédacteurs des cahiers du tiers-état, il fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Riom, avec 159 voix sur 191 votants. Il signa le serment du Jeu de paume, prit plusieurs fois la parole notamment à propos de l'abolition des privilèges et des décrets Rodoux et de l'emprunt sur les biens du clergé, et fut membre du comité des recherches. Après la session, il revint en Au-

vergne, où il fut dénoncé comme suspect pendant la Terreur; il parvint cependant à échapper aux poursuites, mais n'exerça de fonctions publiques qu'au Consulat. Il entra alors dans la magistrature comme juge au tribunal d'appel, titre qu'il échangea, en 1811, contre celui de conseiller à la cour impériale de Riom. Il remplit ces fonctions presque jusqu'à sa mort.

TAILLANDIER (CLAUDE-PHILIPPE), représentant aux Cent-Jours, député de 1812 à 1827, né à la Berthemoine (Indre-et-Loire) le 9 juillet 1757, mort à une date inconnue, « fils de sieur Claude Taillandier, bourgeois de la ville d'Issoudun, et de dame Marie-Anne Dury », propriétaire à Issoudun, se montra partisan de la Révolution et fut nommé haut-juré de l'Indre, le 1^{er} septembre 1791. Il vécut ensuite dans la retraite jusqu'à la fin de l'empire, qui le nomma conseiller général, titre qu'il conserva jusqu'en 1825. Élu, le 11 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, pour l'arrondissement d'Issoudun, par 35 voix (63 votants), il ne s'y fit pas remarquer. Réélu député du 1^{er} arrondissement électoral de l'Indre (Châteauneuf), le 13 novembre 1822, par 116 voix (228 votants, 317 inscrits), contre 109 à M. Duris-Dufresne, et le 25 février 1824, par 111 voix (269 votants, 332 inscrits) contre 123 à M. Robit-Sécévoile, il continua de siéger obscurément dans la majorité dévouée au pouvoir, et quitta la vie politique aux élections de 1827.

TAILLANDIER (ALPHONSE-HONORÉ), député, de 1831 à 1834, de 1837 à 1842 et de 1843 à 1848, né à Paris le 10 mars 1797, mort à Paris le 10 juillet 1867, fils d'un avocat, fit son droit à Paris, fut reçu avocat en 1820, collabora au *Lycée français* et à la *Revue encyclopédique*, visita l'Angleterre, et acheta (3 décembre 1823) une charge d'avocat à la cour de cassation. Rédacteur au *Recueil des anciennes lois françaises*, secrétaire de la commission chargée de préparer une ordonnance sur les conflits, il applaudit à la révolution du juillet. Dupont de l'Eure le fit nommer, le 28 septembre 1830, conseiller à la cour royale de Paris. En cette qualité, M. Taillandier présida, devant la cour d'assises de la Seine, le procès Lamennais et Lacordaire (31 janvier 1831), et celui de la conspiration de la rue des Prouvaires (juillet 1832). Élu, le 5 juillet 1831, député du 11^e collège du Nord (Avesnes), par 202 voix (371 votants, 470 inscrits), contre 167 à M. Decaux, il prit place dans l'opposition constitutionnelle, demanda inutilement l'abrogation de la mort civile, — qui ne fut votée que sous le second empire, — obtint la publicité du rapport annuel de la cour des comptes, et prit une part active à la réorganisation de l'enseignement primaire. Il échoua, aux élections du 21 juin 1834, avec 205 voix, contre 220 à l'élu, M. Merlin, mais fut réélu, le 4 novembre 1837, dans deux collèges du Nord, le 11^e (Avesnes), par 284 voix (551 votants), et le 8^e (Cambrai), par 184 voix (351 votants, 371 inscrits). Il opta pour ce dernier collège et fut remplacé à Avesnes par M. Marchant. Réélu, le 2 mars 1839, par 295 voix (320 votants), contre 111 à M. de Frémicourt, il continua de siéger au centre gauche, dans le groupe Od. Barrot, vota avec la coalition, et pour les incompatibilités, pour l'ajournement des capacités, contre la dotation du duc de Nemours, contre les fortifications de Paris, contre le recensement. Il échoua à Cambrai, aux élections du 9 juillet 1842, avec 136 voix contre 179 à l'élu, M. d'Hau-

bersaert; mais il fut réélu, le 7 février 1843, dans le 3^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Billault, qui avait opté pour Amiens, par 826 voix (1,618 votants, 1,861 inscrits), contre 805 à M. Legentil. Réélu, dans ce dernier collège, le 1^{er} août 1846, par 723 voix (1,345 votants, 1,579 inscrits), contre 620 à M. Bertrand, il ne cessa de voter avec l'opposition, contre l'indemnité Fritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires. A la révolution de février, il refusa le poste de procureur général à la cour de Paris, fut nommé, le 15 mars 1848, président du comité des bibliothèques, puis secrétaire général du ministère de la Justice le 22 juillet, et conseiller à la cour de cassation le 11 novembre suivant. Membre de la Société des antiquaires de France, chevalier de la Légion d'honneur le 30 mai 1849, officier du 11 août 1851, M. Taillandier a publié un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels on peut citer: *Réflexions sur les lois pénales de France et d'Angleterre* (1824); — *Recueil général des lois et arrêts concernant les émigrés, déportés, condamnés, leurs héritiers, etc.* (1825, 2 volumes); — *Nouveau manuel de l'Electeur*, publié par la Société « Aide-toi le ciel t'aidera », et avec la collaboration de M. Od. Barrot et Decrusy (1830); — *Discours sur la mort civile* (1831). — Il a aussi collaboré aux *Annales de législation*, à la *Revue du droit français et étranger*, au *Dictionnaire de la Conversation*, à la *Nouvelle Biographie générale*. Enfin, exécuteur testamentaire de Daunou, il a donné: *Documents biographiques sur Daunou* (1811 et 1817), et une édition de son cours d'*Etudes historiques* (1842-49, 20 volumes).

TAILLEFER (JEAN-GUILAUME), député en 1791 et membre de la Convention, né à Domme (Dordogne) en 1764, mort à Domme le 15 avril 1835, était médecin à Domme avant la Révolution. Il devint administrateur du district de Sarlat (1790), et fut élu, le 9 septembre 1791, député de la Dordogne à l'Assemblée législative, le 2^e sur 10, par 322 voix (590 votants); il opta avec la majorité réformatrice. Réélu le 2 septembre 1792 à la Convention, comme député du même département, le 5^e sur 19, par 419 voix (581 votants), il répondit dans le procès du roi, au 3^e appel nominal: « Louis est coupable de conspiration; je l'applique en frémissant, cette loi qui fait mourir mon semblable. Je prononce la mort. » Il vota en outre contre l'appel et contre le sursis. Il proposa à la commission de partager les biens des émigrés entre les soldats, et fut envoyé en mission dans la Dordogne en septembre 1793; il y établit plusieurs comités révolutionnaires, passa dans le Lot (octobre), où il destitua et remplaça des tribunaux de district « dont les membres, constamment ensevelis dans les vieilles formes de l'antique jurisprudence, paraissent ignorer qu'il s'est opéré une révolution »; se rendit ensuite dans l'Aveyron, où il établit un comité révolutionnaire à 3 livres la séance contre « une foule de scélérats, de prêtres fanatiques, de royalistes, de fédéralistes, d'égoïstes, de muscadins, de molérés, d'indifférents, de mauvais citoyens de toute espèce et de toute couleur. » De retour à Paris, il défendit les anciens comités après le 9 thermidor, demanda l'abolition de la peine de mort comme incompatible avec la liberté, et, menacé d'arrestation lors de l'émeute du 12 germinal, se tint dans une prudente réserve. Après la session, il revint comme médecin à Domme, et fut délé-

gué à la cérémonie du Champ de Mai (1815). Il sollicita alors de l'empereur une sous-préfecture, sans l'obtenir, et, bien que non atteint par la loi du 12 janvier 1816, puis qu'il n'avait rempli aucune fonction publique aux Cent-Jours, reçut du préfet de la Dordogne, M. de Montareux, l'ordre de partir. Il se retira dans les Pays-Bas, passa de là à la Louisiane, où il exerça pendant deux ans la médecine à la Nouvelle-Orléans, revint à Anvers, et, ayant réclaté près du gouvernement français contre l'injuste application qui lui était faite de la loi de 1816, fut gracié le 24 décembre 1818, et autorisé à rentrer le 21 février 1819. Il se retira dans son pays natal, où il mourut, à 71 ans.

TAILLEFER (LOUIS-AUGUSTE-TIMOLEON-HORACE-SYDNEY), député de 1846 à 1848, représentant en 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1868, né à Domme (Dordogne) le 27 décembre 1802, mort à Paris le 28 mars 1898, fils du précédent, se fit recevoir docteur médecin à Paris et s'établit à Cénac (Dordogne). Après 1839, il entra au conseil général de la Dordogne, pour le canton de Domme, et se signala par sa constante opposition au gouvernement de Louis-Philippe. Après avoir échoué, comme candidat à la députation, dans le 7^e collège de la Dordogne (Sarlat), le 4 novembre 1837, avec 179 voix contre 187 à l'élu, M. de Maleville, et le 9 juillet 1842, avec 21 voix contre 242 à M. de Maleville, député sortant, réélu, il fut élu, dans ce même collège, le 1^{er} août 1846, par 216 voix (470 votants, 550 inscrits), contre 182 à M. de Lascours et 82 à M. de Marnier. Il prit place à côté d'Odilon Barrot et vota constamment avec l'opposition libérale. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Dordogne à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 13, par 71,665 voix (119,594 votants, 149,087 inscrits), il fit partie du comité des finances, et vota en général avec le parti Cavaignac, pour le banissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Ratae, pour l'interdiction des clubs, pour la campagne de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il se rallia au coup d'Etat du 2 décembre et, devenu candidat officiel, fut successivement élu député au Corps législatif dans la 4^e circonscription de la Dordogne, le 29 février 1852, par 16,095 voix (21,513 votants, 35,882 inscrits), contre 8,592 à M. Lepère; le 22 juin 1857, par 18,789 voix (26,750 votants, 34,435 inscrits), contre 7,890 à M. Giblat; le 1^{er} juin 1863, par 17,012 voix (26,513 votants, 33,321 inscrits), contre 6,459 à M. de Maleville et 2,974 à M. Giblat. Il siégea dans la majorité, déclara (1853) à propos de la loi sur les lettres de noblesse, que le rétablissement de la noblesse était une faute; « Une noblesse sans privilèges, dit-il, est une institution qui ne peut apporter aucune force à l'Etat. En voulant ressusciter les vieilles institutions du passé, on attaque l'Empire dans sa vitalité et sa force ». Dans la session de 1864, en signalant la possibilité d'un conflit prochain entre le suffrage universel et le pouvoir, il demanda le renouvellement du Corps législatif par tiers tous les trois ans; mais M. de Morny arrêta la

proposition comme inconstitutionnelle. Décédé en mars 1868, il fut remplacé, le 2 mai suivant, par M. de Bosredon. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 août 1852. M. Taillefert a publié : *Épître à Caïmir Delacigne* (1825).

TAILLEFER (FRANÇOIS-JOSEPH-OSWALD), député de 1876 à 1881 et de 1888 à 1889, né à Cénac (Dordogne) le 29 septembre 1836, fils du précédent, entra dans la marine en 1852, et devint successivement aspirant en 1854, enseigne de vaisseau le 1^{er} avril 1858, lieutenant de vaisseau le 9 mai 1863. Il avait pris part à la guerre de Crimée. Démissionnaire en 1871, conseiller général du canton de Domme, et membre de la commission départementale de la Dordogne (8 octobre suivant), il fut élu, le 20 février 1876, député de la 2^e circonscription de Sarlat, par 8,146 voix (12,094 votants, 11,887 inscrits), contre 3,787 à M. de Lafon. Il prit place au groupe de l'Appel au peuple et fut l'un des 153 députés qui, au 16 mai, souffrirent le ministère de Broglie contre les 263. Réélu, le 14 octobre 1877, par 7,658 voix (12,681 votants, 14,981 inscrits), contre 4,962 à M. Escande, il continua de siéger et de voter avec la minorité bonapartiste. Les élections du 21 août 1881 ne lui furent pas favorables; il échoua avec 5,977 voix, contre 7,214 à l'Élu, M. Escande, républicain. Porté sur la liste conservatrice de la Dordogne au scrutin du 4 octobre 1885, il échoua encore avec 58,591 voix sur 120,527 votants; mais il entra au parlement, comme candidat révisionniste de la Dordogne, le 22 juillet 1888, en remplacement du général Boulanger, qui avait opté pour le département du Nord, élu par 49,153 voix (98,034 votants, 148,261 inscrits), contre 43,020 à M. Clerjourné et 4,880 au général Boulanger. M. Taillefert s'est prononcé dans la dernière session contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger; il était absent par congé lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

TAILLEFERT (ALCIDE-PIERRE-FRANÇOIS), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1882, né à Niort (Deux-Sèvres) le 5 janvier 1808, mort à Celles (Deux-Sèvres) le 8 février 1888, entra dans la magistrature sous le gouvernement de juillet (son père était alors sous-préfet de Melle), et fut nommé substitut à Civray, puis à Saintes, et procureur du roi aux Sables-d'Olonne. La mort du député de Melle, M. Auguis (21 décembre 1844), lui fit donner sa démission afin de se présenter à la députation dans ce collège électoral; il échoua, le 25 janvier 1845, au 3^e tour, avec 165 voix, contre 176 à M. Demarçay, et ne fut pas plus heureux, aux élections générales du 1^{er} août 1846, avec 191 voix, contre 208 à M. Demarçay, député sortant réélu. Conseiller général des Deux-Sèvres (1848-1877), vice-président de ce conseil, il fut nommé, par le gouvernement présidentiel de L.-Napoléon, juge de paix de Celles (1849), et décoré en 1867. Le 8 février 1871, il se porta candidat à l'Assemblée nationale dans le département des Deux-Sèvres, et fut élu, le 3^e sur 7, par 63,232 voix (66,073 votants, 100,065 inscrits). Il siégea au centre droit, se fit inscrire à la réunion des Réservoirs, puis au groupe de Clerc; fut rapporteur de la commission d'enquête sur les décrets du gouvernement de la

Défense nationale, membre de la commission du budget (1871) et rapporteur du budget de la justice, et se prononça pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Élu, le 30 janvier 1876, sénateur des Deux-Sèvres, le 1^{er} sur 2, par 226 voix sur 424 votants, il siégea à la droite bonapartiste de la Chambre haute, fut rapporteur (1878) de la proposition de Jules Favre sur la tutelle des indigents, et (1879) de la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, parla sur le budget (1880) et vota contre le retour des Chambres à Paris, contre l'amnistie, pour la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, contre l'article 7 contre les congrégations. Au renouvellement triennal du 5 janvier 1882, il ne se représenta pas, et se retira dans son château de Fontiville, près Celles, où il mourut âgé de quatre-vingt ans.

TAILLEPIED. — Voy. BONDY (COMTE DE).

TAILLEVIS (CHARLES-LÉON), MARQUIS DE PÉRIGNY, député en 1789, né au château de Jupeaux (Indre-et-Loire) le 15 juin 1730, mort à Paris le 31 décembre 1791, servit dans les régiments des colonies; il était colonel et chevalier de Saint-Louis au moment de la Révolution. Élu, le 2 avril 1789, député aux États Généraux par la colonie de Saint-Domingue, il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité féodal, fut envoyé en députation chez le roi (31 décembre 1789), prêta, après la fuite du roi, le nouveau serment civique (22 juin 1791), et ne joua d'ailleurs qu'un rôle effacé; il mourut peu après la clôture de la session.

TAILLEVIS (LOUIS-CHARLES-THÉOPHILE), MARQUIS DE PÉRIGNY, député au Corps législatif de 1813 à 1815, né à Torbek (Saint-Domingue) le 8 octobre 1760, mort à Paris le 11 juin 1827, fils du précédent, et de « Anne-Marie-Madeleine Latuste-Périgny », propriétaire à Fontaines-en-Sologne, fut élu, le 6 janvier 1813, par le Sénat conservateur, député du Loir-et-Cher au Corps législatif; il adhéra en 1814 à la déchéance de l'empereur, et quitta la vie politique à la Restauration.

TAILLIANDIER (HENRI-ANDRÉ-JOSEPH), député de 1885 à 1889, né à Fresnoy (Pas-de-Calais) le 23 juin 1817, d'une famille de cultivateurs, fit de bonnes études classiques, et fut reçu licencié, puis (1869) docteur en droit. Au moment de la guerre, il commanda, à l'armée du Nord, la 2^e compagnie du 5^e bataillon du Pas-de-Calais, et prit part aux combats de l'out-Noyelles et aux batailles de Bapaume, Vermont et Saint-Quentin. Après la guerre, il fut nommé maire de Fresnoy, devint ensuite membre du conseil général du Pas-de-Calais, et, inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de ce département, fut élu député, le 5^e sur 12, par 101,647 voix (180,439 votants, 216,227 inscrits). M. Tailliandier appartint à l'Union des droites, fit partie de la commission des douanes, parla en faveur de la surtaxe des maïs, vota contre la politique scolaire et coloniale de la majorité républicaine, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les pour-

suites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

TALABOT (JOSEPH-LÉON), député de 1836 à 1848, né à Limoges (Haute-Vienne) le 5 février 1796, ingénieur civil, maître de forges à Condat (Haute-Vienne) et chevalier de la Légion d'honneur, fut successivement élu député du 1^{er} collège de la Haute-Vienne (Limoges), le 23 janvier 1836, en remplacement de M. Bourdeau, démissionnaire, par 231 voix (382 votants) contre 147 à M. Juge-Saint-Martin; le 4 novembre 1837, par 263 voix (441 votants, 493 inscrits); le 2 mars 1839, par 295 voix (423 votants); le 9 juillet 1842, par 311 voix (351 votants, 461 inscrits); le 1^{er} août 1846, par 311 voix (331 votants, 442 inscrits). Il siégea au centre gauche, parmi les amis de Thiers, se prononça contre l'adresse de 1839 et contre le ministère Molé, et vota pour le recensement, contre la dotation du duc de Nemours, contre les fortifications de Paris, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, contre l'indemnité Pritchard et pour la proposition sur les députés fonctionnaires. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

TALABOT (FRANÇOIS-PAULIN), député au Corps législatif de 1863 à 1870, né à Limoges (Haute-Vienne) le 18 août 1799, mort à Paris, le 21 mars 1885, frère du précédent, entra à l'École polytechnique en 1819, à l'École des ponts et chaussées en 1821, et remplit les fonctions d'ingénieur ordinaire jusqu'en 1830. A cette époque, il s'occupa de l'établissement des chemins de fer, surtout de la construction du réseau Sud-Est, et du développement de l'industrie houillère dans le bassin du Gard. Devenu ingénieur en chef des ponts et chaussées, il fut nommé directeur général de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée et membre du conseil général du Gard (3^e canton de Nîmes). Admis à la retraite, comme ingénieur en chef des ponts et chaussées, le 12 mars 1862, il fut élu député au Corps législatif, comme candidat du gouvernement, dans la 1^{re} circonscription du Gard, le 4 juin 1863, par 17,294 voix (19,960 votants, 32,781 inscrits), contre 2,436 à M. Courbet, et fut réélu, le 21 mai 1869, par 14,826 voix (26,866 votants, 35,217 inscrits), contre 11,934 à M. Teulon. Il siégea dans la majorité dévouée aux institutions impériales et vota pour la guerre contre la Prusse. Après les événements de 1870, il s'occupa exclusivement d'affaires industrielles. Officier de la Légion d'honneur du 30 août 1855, commandeur du 13 août 1864.

TALANDIER (PIERRE-THÉODORE-ALFRED), député de 1876 à 1885, né à Limoges (Haute-Vienne) le 7 septembre 1822, mort à Paris le 4 mars 1890, étudia le droit à Poitiers, fut reçu avocat et s'inscrivit au barreau de sa ville natale (1844). D'opinions républicaines, il fut nommé, en mars 1848, avocat général à la cour de Limoges, fut destitué l'année suivante par le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, se mêla activement à la propagande démocratique, fut condamné à deux ans de prison, protesta contre le coup d'Etat et, proscrit, se réfugia en Angleterre, où il donna des leçons de français, notamment à l'École militaire de Woolwich, sans cesser de s'occuper activement de politique. Membre du groupe la *Commune révolutionnaire*, il ne rentra en France qu'après le 4 septembre 1870, et fut nommé sous-préfet de Rochechouart. Le gouvernement de Thiers

le révoqua. Il prit alors la direction du journal la *Défense républicaine* de Limoges, et manifesta pour l'insurrection communaliste du 13 mars des sympathies qui le firent traduire devant un conseil de guerre; il fut acquitté, mais son journal fut suspendu. A la suite de quelques traductions estimées d'ouvrages anglais, il vint alors à Paris subir l'examen d'aptitude pour les langues vivantes, fut reçu 1^{er} premier, et fut chargé du cours de langue anglaise au lycée Henri IV. Le 29 novembre 1871, il se fit élire conseiller municipal radical de Paris pour le quartier Saint-Victor, s'associa dans l'assemblée communale à toutes les manifestations du parti avancé, et fut destitué de sa place de professeur le même jour. D'autre part, il avait échoué, le 8 février 1871, comme candidat républicain à l'Assemblée nationale dans la Haute-Vienne, avec 16,763 voix (62,171 votants) et, le 7 janvier 1872, avec 6,814 voix seulement contre 22,836 à l'élu conservateur, M. Charreyron (Gélidon) et 13,455 à M. Ninard, républicain modéré. Ce scrutin était motivé par le décès de M. Charreyron (Charles). Il se représenta aux élections législatives de 1876, cette fois dans la 2^e circonscription de Secaux, et fut élu député, au second tour de scrutin, par 6,604 voix (11,710 votants, 16,211 inscrits), contre 4,967 à M. Bédard. Il prit place à l'extrême-gauche, vota pour l'amnistie plénière, pour la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Eglise et de l'Etat, se fit le champion de l'enseignement laïque et des revendications du parti radical-socialiste, et obtint sa réélection, le 14 octobre 1877, par 10,726 voix (14,193 votants, 18,435 inscrits), contre 2,932 à M. Delagneau. Il reprit sa place à l'avant-garde du parti républicain, soutint la politique intransigeante contre l'opportunisme gambettiste, et présenta à la Chambre diverses propositions empreintes d'un esprit nettement socialiste, et dont l'une (février 1880) tendait à « l'extinction graduelle du paupérisme » au moyen de l'assurance obligatoire. En 1879, il déposa une demande d'allocation d'une indemnité aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851; cette proposition, à laquelle s'associèrent un grand nombre de membres de la gauche, fut votée en mars 1881. Le 21 août 1881, M. Alfred Talandier obtint, par 8,982 voix (15,907 votants, 21,625 inscrits), contre 2,689 à M. Stoenackers, 2,177 à M. Siebecker et 875 à M. Minot, le renouvellement de son mandat. Il suivit la même ligne de conduite que précédemment, combattit de ses votes la politique des cabinets Gambetta et J. Ferry, parut à la tribune pour réclamer avec insistance la suppression du budget des cultes (rejeté par 348 voix contre 83), se prononça pour l'élection des Juges, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, et collabora à diverses feuilles démocratiques et socialistes. Il ne se représenta pas en 1885, sa santé s'étant considérablement affaiblie depuis quelque temps. Il devint titulaire d'un bureau de tabac, et mourut en mars 1890; son corps fut incinéré.

TALARU (LOUIS-JUSTIN-MARIE, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 1^{er} septembre 1799, mort à Paris le 23 mai 1850, était officier des armées du roi au moment de la Révolution. Il émigra en 1791, servit quelque temps à l'armée des princes, rentra en France sous le Consulat, et vécut retiré jusqu'à la Restauration. Nommé pair de France le 17 août 1815, il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney, et fut l'un des membres de la Chambre haute les

plus hostiles à la loi de recrutement par la raison qu'elle était attentatoire aux prérogatives royales. Maréchal de camp le 28 mai 1823, il remplaça quelque temps, à l'ambassade d'Espagne, le marquis de Moustier, et siégea dans la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848, ayant prêté serment au gouvernement de juillet.

TALARU DE CHALMAZEL (ANGE-FRANÇOIS), député en 1789, né au château de Chaussein (Allier) le 14 mai 1725, mort à Londres (Angleterre) le 29 mars 1798, entra dans les ordres. Il était évêque de Coutances lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Coutances. Peu partisan des idées nouvelles, il se laissa cependant quelque peu gagner par l'enthousiasme de la nuit du 4 août et invita ses collègues à renoncer à leurs droits de « déport » ou de « vacat ». Mais il résista bientôt à la marche des événements, combattit la constitution civile du clergé, demanda et obtint un passeport en novembre 1790, quitta la France, et mourut en émigration.

TALHOUET (AUGUSTIN-MARIE-GABRIEL BONAMOUR, MARQUIS DE), député au Corps législatif en l'an XIII, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 14 septembre 1768, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 11 janvier 1823, d'une ancienne famille noble de Bretagne, était officier de cavalerie dans les armées du roi au moment de la Révolution. Il donna sa démission peu après, ne prit aucune part aux insurrections de Vendée et de Bretagne, et devint, sous le Consulat, maire de Soudan (Loire-Inférieure). Membre de la Légion d'honneur du 14 brumaire an XIII, il fut élu, le 17 brumaire suivant, par le Sénat conservateur, député de la Loire-Inférieure au Corps législatif. Il en sortit en 1809, et ne reparut plus sur la scène politique.

TALHOUET (AUGUSTE-FRÉDÉRIC BONAMOUR, MARQUIS DE), pair de France, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 3 avril 1783, mort à Paris le 12 mars 1842, s'engagea en 1804 dans un régiment d'infanterie légère, entra à l'Ecole militaire de Fontainebleau, et en sortit sous-lieutenant au 15^e chasseurs à cheval. Il prit part à la campagne de Prusse, devint officier d'ordonnance de l'empereur en 1807, capitaine en 1809, après Wagram, baron de l'Empire le 3 août 1810, chef d'escadron en 1811 et commandant de la Légion d'honneur à la Moskowa. Sa brillante conduite à cette bataille, où il mit en déroute un bataillon russe, lui valut, quelques jours plus tard, le grade de colonel. Grièvement blessé pendant la retraite, il ne dut la vie qu'au dévouement d'un de ses soldats qui le traîna jusqu'à une ambulance. En 1814, M. de Talhouët se rallia aux Bourbons, se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et fut nommé, en septembre 1815, maréchal de camp et commandant du régiment des grenadiers à cheval de la garde royale. Elevé à la dignité de pair de France, le 5 mars 1819, après avoir quitté le service, il vota avec le côté droit de la Chambre haute, prêta serment au gouvernement de juillet, et fut membre et président du conseil général de la Sarthe, où il possédait le magnifique château du Lude. M. de Talhouët, qui avait épousé en 1817 la fille du comte Roy (*Voy. ce nom*), usa noblement de la grande fortune qui lui vint de ce mariage. En 1819, il fut l'un des fondateurs de la Société pour l'amé-

lioration des prisons, et fut mis à la retraite, comme maréchal de camp, le 17 février 1841.

TALHOUET (AUGUSTE-ELISABETH-JOSEPH BONAMOUR, MARQUIS DE), représentant en 1819, député au Corps législatif de 1852 à 1870, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1882, né à Paris le 11 octobre 1819, mort au château du Lude (Sarthe) le 10 mai 1884, fils du précédent, débuta, en 1842, dans la carrière administrative, comme auditeur de seconde classe au conseil d'Etat. Promu auditeur de 1^{re} classe en 1846, il se fit élire conseiller général du département de la Sarthe. L'un des plus grands propriétaires fonciers de France, M. de Talhouët, dont les opinions conservatrices et monarchistes étaient connues, fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 3^e sur 10, par 61,007 voix (103,029 votants, 135,640 inscrits). Il siégea dans les rangs de la majorité et opina pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi sur le suffrage universel. Il ne se rallia pas à la politique particulière de l'Élysée, protesta, à la mairie du X^e arrondissement, contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et fut incarcéré à Vincennes. Mais son opposition dura peu, car il accepta d'être le candidat du gouvernement au Corps législatif, dans la 3^e circonscription de la Sarthe, et fut élu député, le 29 février 1852, par 22,431 voix (25,333 votants, 34,859 inscrits) contre 861 à M. Sully, 820 à M. Monternault et 633 à M. Bertron. Il adhéra au rétablissement de l'Empire, fut réélu, comme candidat officiel, le 22 juin 1857, par 19,769 voix (20,790 votants, 31,393 inscrits), contre 894 à Raspail père, puis le 1^{er} juin 1863, par 23,566 voix (24,094 votants, 32,213 inscrits), et vota toutes les mesures proposées par le gouvernement impérial. En 1858, il fit des réserves sur la loi de sûreté générale, et demanda que l'on précisât, dans l'article 2, l'expression « manœuvres et intelligences ». Vers la fin du règne, M. de Talhouët modifia son attitude, et ce fut avec un programme nuancé de libéralisme parlementaire qu'il se représenta aux élections du 24 mai 1869 : 24,197 voix (26,731 votants, 33,757 inscrits), contre 2,431 à Raspail, le renvoyèrent au Corps législatif. Il devint alors un des membres les plus influents du tiers-parti, contribua à provoquer l'interpellation des 116, et, lorsque le Corps législatif nomma pour la première fois son bureau (décembre 1869), fut du nombre des vice-présidents. Le 2 janvier 1870, M. de Talhouët reçut dans le ministère Ollivier le portefeuille des Travaux publics. Son inexpérience oratoire le tint éloigné de la tribune, et il n'eut qu'un rôle politique secondaire. Opposé à l'idée du plébiscite, il donna sa démission de ministre (13 avril 1870) quand cette idée eut prévalu dans les conseils du gouvernement. Il fut remplacé par M. Plichon, redevint vice-président du Corps législatif, et, au début de la guerre franco-allemande, fut appelé à faire partie du comité des fortifications. Rapporteur de la commission chargée de prendre connaissance des négociations avec la Prusse (juillet 1870), il affirma l'injure faite à la France, et déclara « que les deux administrations de la guerre et de la marine se trouvaient en état de faire face, avec une promptitude remarquable, aux nécessités de la situation ». La journée du 4 septembre le rendit momentanément à la vie privée. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 6, par 64,952 voix (84,400 votants, 135,095 inscrits),

M. de Talhouët prit place au centre droit orléaniste, fut vice-président de la seconde commission des Trente, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, la loi des maires, l'état de siège, le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat, et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. Il aborda rarement la tribune, fut rapporteur du projet concernant le rétablissement de la commission d'examen des ouvrages dramatiques, et fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Sarthe par 308 voix (459 votants). Au Sénat, M. de Talhouët prit place dans les rangs de la droite, se prononça pour la dissolution de la Chambre des députés (1877), appuya le gouvernement du Seize-Mai, combattit le cabinet Dufaure et les ministères républicains qui suivirent, vota contre l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur et contre la réforme du personnel judiciaire, et ne se représenta pas au renouvellement triennal du 8 janvier 1882. Membre de la commission supérieure des Expositions universelles depuis le 30 décembre 1871, administrateur des mines d'Anzin, commandeur de la Légion d'honneur (14 août 1869).

TALLEYRAND (AUGUSTIN-LOUIS, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 10 février 1770, mort à Milan (Italie) le 20 octobre 1832, neveu du suivant et fils de Louis-Marie-Anne de Talleyrand-Périgord, maréchal de camp, débuta dans la carrière diplomatique en accompagnant son père à Naples, lorsque celui-ci y fut nommé ambassadeur de France. Il ne reentra en France que sous le Consulat et dut à la protection de son cousin, l'ancien évêque d'Autun, de parvenir rapidement à une situation brillante. Chambellan de Napoléon Ier, puis ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Bade (1808), comte de l'Empire (31 janvier 1810), il fut promu par la Restauration ambassadeur en Suisse et occupa ce poste de 1814 à 1823, ayant refusé de le quitter pendant les Cent-Jours, malgré les injonctions du ministre Caulaincourt, auxquelles il répondit : « Toute ma vie, j'ai été fidèle à mes serments et à mes devoirs ; S. M. Louis XVIII m'a accredité près la Confédération helvétique ; il n'y a que lui qui puisse me rappeler. » Le 17 août 1815, M. de Talleyrand fut appelé à siéger à la Chambre des pairs ; il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Ce fut lui qui prépara et signa les capitulations pour les régiments suisses à la sol de la France. Fidèle à la branche aînée, il reentra dans la vie privée lors de l'avènement de Louis-Philippe, et voyagea pendant les deux dernières années de sa vie. Il avait publié en 1824 une brochure politique sur le *Renouvellement intégral et septennal de la Chambre des députés*.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (ALEXANDRE-ANGÉLIQUE, DUC DE), député en 1789, pair de France, né à Paris le 16 octobre 1736, mort à Paris le 20 juin 1821, fils de Daniel-Marie-Anne, marquis de Talleyrand, et de Marie-Elisabeth de Chamillard, et oncle de l'ex-évêque d'Autun, commença ses études au collège de la Flèche, les continua au séminaire de Saint-Sulpice, reçut la prêtrise, et fut nommé aumônier du roi, puis vicaire-général de Verdun et (1762) abbé du Gard. Choisi, très jeune encore, pour coadjuteur, par M. de la Roche-Aymon, archevêque-duc de Reims, il fut préconisé à Rome (1766) archevêque de Trajanople *in par-*

tibus, revint en France où il fut pourvu (1769) de l'abbaye de Hautvilliers, et suppléa (mars 1770), comme président de l'assemblée du clergé, M. de la Roche-Aymon, auquel il succéda dans ses fonctions épiscopales sept ans après (1777). Il confia la direction de son séminaire aux anciens, fonda à Reims un Mont-de-Piété, coopéra à plusieurs œuvres de bienfaisance, et s'occupa aussi d'améliorer les races de moutons de la Champagne. Membre de la seconde assemblée des notables, il fut élu, le 27 mars 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Reims. Il siégea à droite dans l'Assemblée constituante, adhéra à toutes les protestations, et rédigea divers écrits dans lesquels il s'éleva contre les innovations de l'Assemblée nationale. Avant la fin de la session, M. de Talleyrand-Périgord émigra à Aix-la-Chapelle, d'où il se rendit à Weimar et à Brunswick. Sous le Consulat, il refusa de donner sa démission d'évêque, et fut du nombre des trente et quelques prélats qui opposèrent alors au bref du pape une réponse dilatoire. En 1803, Louis XVIII l'appela à Varsovie et l'admit dans son conseil. Devenu grand aumônier du roi à la mort du cardinal de Montmorency (1808), il revint en France lors de la première Restauration et entra, le 4 juin 1814, à la Chambre des pairs. Il suivit Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours, et, le 13 avril 1816, fut chargé de l'administration générale des cultes, mesure qui fut rapportée le mois suivant. M. de Talleyrand persista encore dans son refus de donner sa démission d'évêque ; il céda enfin, out une grande part à la conclusion du Concordat signé le 11 juin 1817 à Rome entre le cardinal Consalvi et le duc de Blacas, et confirmé le 27 juillet suivant par la bulle *Commissa divinitus*. Créé cardinal le lendemain, il fut appelé, le 1er octobre suivant, au siège archiepiscopal de Paris, dont il ne prit possession qu'en 1819. Il désigna M. de Quélen pour son coadjuteur, imposa aux prêtres de son diocèse la signature d'un formulaire concernant les cinq propositions de Jansénius, rédigea un nouveau bréviaire, établit des fêtes en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus et de saint Ignace de Loyola, réorganisa le chapitre de Saint-Denis, et en sa qualité de grand aumônier de France, bénit le mariage de la duchesse de Berri et baptisa le duc de Bordeaux. Il mourut à quatre-vingt-cinq ans, d'un anthrax à la joue.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (CHARLES-MAURICE, DUC DE), prince de Bénévent, député en 1789, ministre, pair de France, né à Paris le 2 février 1754, mort à Paris le 17 mai 1838, d'une vieille famille noble du Quercy, deuxième fils de Charles-Daniel comte de Talleyrand-Périgord, lieutenant-général des armées du roi, et d'Alexandrine-Marie-Victoire-Eléonore de Damas d'Antigny, perdit le bon heur son frère aîné, et fut, selon l'usage des familles nobles, destiné à la carrière des armes. Un accident, à l'âge de quatre ans, l'ayant rendu boiteux pour la vie, on décida qu'il entrerait dans les ordres, et on l'envoya d'abord près de sa bis-aïeule, Mme de Chalais, en Périgord, puis au collège d'Harcourt, enfin près de son oncle (*Voy. ci-dessus*), qui était coadjuteur de l'archevêque de Reims. Mme de Genlis raconte dans ses *Mémoires* qu'elle le vit à cette époque chez l'archevêque de Reims : « Déjà en soutane, quoiqu'il n'eût que douze ou treize ans, il boitait un peu, était pâle et silencieux ; mais je lui trouvai un visage très agréable et un air observateur qui me frappa. » Après un

au de séjour à Reims, il entra à Saint-Sulpice; il ne semble pas y avoir éprouvé la tristesse profonde qu'il accuse dans ses *Mémoires* parus récemment; une liaison amoureuse l'occupait quotidiennement pendant deux ans; il fut ordonné prêtre à 21 ans, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Denis au diocèse de Reims, et fut délégué, la même année, par cette province, à l'assemblée générale du clergé. Après l'assemblée, il passa deux ans en Sorbonne, « occupé de tout autre chose, dit-il, que de théologie », eut pour compagnons de plaisirs MM. de Choiseul-Gouffier et Louis de Narbonne, compta de nombreux succès mondains, devint agent général du clergé de France en 1789, se mêla aux intrigues de cour, agita avec Sainte-Foy, et, après une attente inusitée, motivée par les répugnances et les scrupules de Louis XVI, fut pourvu de l'évêché d'Autun (1^{er} octobre 1788). Il fit partie de la réunion des notables (1788) qui précéda les États-Généraux, s'y montra favorable aux idées nouvelles, et fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé du bailliage d'Autun aux États-Généraux. Le 21 juin, il se réunit aux députés du tiers, demanda la nullité des mandats impératifs, fut un des instigateurs de la suppression des dîmes, devint membre du comité de Constitution et secrétaire de l'Assemblée, proposait d'appliquer les biens du clergé aux besoins de l'État (10 octobre), et refusa à son ordre la qualité de propriétaire. Le clergé du diocèse d'Autun protesta contre les opinions émises par son évêque, mais Talleyrand avait l'appui de la majorité qui, trois jours après cette protestation, le choisit pour président (16 février 1790). A la messe de la fédération au Champ-de-Mars (11 juillet 1790), l'évêque d'Autun officia pontificalement; on prétend que passant en habits sacerdotaux auprès de La Fayette, il lui aurait dit: « Ne me faites pas rire. » Il fit adopter à l'Assemblée un plan d'instruction publique, fut des premiers à prêter serment à la constitution civile du clergé (27 décembre), et, par une lettre du 29, écrivit au clergé de son diocèse pour l'engager à en faire autant: « Ce devoir que j'ai rempli dans toute la sincérité de mon âme, vous le remplirez sûrement aussi dans les mêmes sentiments qui m'ont animé. » A cette date, on lit dans ses *Mémoires*: « Je ne crains pas de reconnaître, quelque part que j'aie eué dans cette œuvre, que la constitution civile du clergé a été peut-être la plus grande faute de l'Assemblée constituante. » Il sacra, en février, les évêques constitutionnels de l'Alsace et du Finistère, et fut frappé d'excommunication par le pape le mois suivant. En avril, il fut élu administrateur du département de Paris, à la place de Mirabeau qui venait de mourir, proposa et fit adopter, à la Constituante, le principe du système métrique et la loi qui sert de base à la perception de l'enregistrement, et présenta (10 et 11 septembre 1791) un plan complet d'éducation nationale, qu'on n'eut pas le temps de discuter avant la fin de la session, mais qui servit de point de départ aux projets qui furent élaborés par la suite. Après la session, Talleyrand, qui avait donné dès le commencement de 1791 sa démission d'évêque et refusé d'être élu évêque constitutionnel de Paris, « se mit à la disposition des événements. Pourvu que je restasse en France, tout me convenait; la Révolution promettait de nouvelles destinées à la nation; je la suivis dans sa marche, et j'en cours les chances. » (*Mémoires*.) Cette confiance ne résista pas au contre-coup des événements.

Après le 10 août, M. de Talleyrand eut le moment venu de quitter la France, et, muni d'un passeport du gouvernement, obtint pour Londres une mission « dont l'objet était l'établissement d'un système uniforme de poids et mesures. » (*Mémoires*.) Les négociations politiques dont il était principalement chargé n'aboutirent pas, et il fut expulsé d'Angleterre en vertu de l'*alien-bill*, tandis que la Convention le décrétait d'accusation (5 décembre 1792), sur la découverte d'une lettre qu'il avait adressée au roi le 22 avril 1791, et dans laquelle il lui disait qu'il voulait servir ses intérêts. Il s'embarqua pour les États-Unis; sa correspondance de Philadelphie avec des banquiers de Londres montre qu'il s'y occupa beaucoup d'affaires financières et industrielles. Sur ses instances, appuyées par Mme de Staël, il obtint que la proscription fut rapportée; il revint en Europe, passa quelque temps à Hambourg, où il connut Mme Grand, jeune Anglaise divorcée, belle, mais sans esprit, à laquelle il s'attacha, et qu'il épousa plus tard, passa à Amsterdam, à Altona, et reentra à Paris en septembre 1796. L'amitié de Barras, qu'il avait eu se ménager par d'habiles condescendances, le fit nommer (16 juillet 1797) ministre des Relations extérieures, en remplacement de Delacroix révoqué, et malgré l'opposition de Carnot et de Barthélemy, deux des cinq Directeurs. Le nouveau titulaire se montra ardent partisan de la paix; il avait rapporté d'Amérique des idées nouvelles sur la puissance de l'effort commercial et industriel d'un peuple, il rêvait de faire de la Méditerranée un lac français, et c'est pour cela qu'il fut favorable à l'occupation de Malte et à l'expédition d'Égypte; en politique, il légifera dans une circulaire diplomatique le coup d'État de fructidor, sans y avoir pris part, et, dès son entrée aux affaires, fit des avances à Bonaparte; il lui écrivait: « J'ai l'honneur de vous annoncer, général, que le Directoire exécutif m'a nommé ministre des Relations extérieures. Justement effrayé des fonctions dont je sens la périlleuse importance, j'ai besoin de me rassurer par le sentiment de ce que votre gloire doit apporter de moyens et de facilités dans les négociations. Le nom seul de Bonaparte est un auxiliaire qui doit tout aplanir. Je m'empresserai de vous faire parvenir toutes les vues que le Directoire me chargera de vous transmettre, et la renommée, qui est votre organe ordinaire, me ravira souvent le bonheur de lui apprendre la manière dont vous les aurez remplies. » En réalité, Talleyrand s'appliqua dès lors à être l'agent du général près du Directoire; il le servit de toute son influence, fit constamment triompher ses vues personnelles, malgré Rowbell qui était plus spécialement chargé des affaires étrangères, et, lorsque Bonaparte vint devant le Directoire après Campo-Formio, Talleyrand le présenta en ces termes: « ... Le dirai-je? j'ai craint un instant pour lui cette ombreuse inquiétude, qui, dans une République naissante, s'alarme de tout ce qui semble porter une atteinte quelconque à l'égalité; mais je m'abusais. La grandeur personnelle, loin de blesser l'égalité, en est le plus beau triomphe, et, dans cette journée même, les républicains français doivent se trouver plus grands. » La haine corso que le général avait vouée à l'Angleterre fut flattée par la circulaire du ministre (4 janvier 1798) « contre le dernier ennemi que la France eût à vaincre »; Talleyrand aida d'autre part au renversement du pape (février), à la révolution de Suisse,

entra en négociations avec les Etats-Unis, avec le sénat de Hambourg, avec le cabinet de Lisbonne, non sans encourir, avec quelque apparence de raison, des reproches de vénalité et de corruption. Lors du renouvellement partiel du Directoire, Talleyrand, en butte aux attaques du parti Jacobin qui triomphait, donna sa démission de ministre (20 juillet 1799). Mais le coup d'Etat de brumaire le rappela à ce poste (22 novembre) et le ministre s'attacha encore plus étroitement à la fortune personnelle de Bonaparte. « Votre Majesté sait, lui écrivait-il le 10 thermidor an XII, et je ne puis à le lui répéter, que, lassé, dégoûté de tous les systèmes politiques qui ont fait la passion et le malheur de tous les Français pendant dix ans, ce n'est que par Elle et pour Elle que je tiens aux institutions qu'Elle a fondées. » Il lui fit sa cour même dans les plus petites choses, et on lit dans un journal du 3 pluviôse an VIII: « Le ministre des Relations extérieures donne demain un grand souper suivi de bal au général Bonaparte et à son épouse. Il y a plus de quatre cents personnes invitées. La circulaire d'invitation contient cette phrase: Vous jugerez convenable, j'en suis sûr, de vous interdire tout habillement provenant de manufactures anglaises. » A l'extérieur, le ministre prépara entre la France et la Russie une alliance que la mort tragique de Paul 1er ne permit pas de mener à fin, et prit part aux traités de Landauville, de Florouce, de Badajoz, et à la conclusion du Concordat. A cette occasion, il obtint du pape (1802) le retrait de l'excommunication de 1791, et un bref de sécularisation, dont il exagéra singulièrement la portée, en épousant, le 10 septembre 1802, à la mairie du X^e arrondissement, Mme Grand, avec laquelle il vivait depuis six ans, et qui est inscrite sur les registres: « Catherine-Noël Vorlée, âgée de 39 ans, née à Tranquebar (colonie danoise), épouse divorcée de Georges-François Grand. » Ami de la paix, Talleyrand essaya en vain de conjurer la rupture de la paix d'Amiens. Il s'est toujours défendu d'avoir joué un rôle actif dans la mort du duc d'Enghien (26 mars 1804); mais, sans tenir compte de l'initiative dont le charge le duc de Rovigo dans cette affaire, Napoléon, qui n'a jamais refusé d'assumer la responsabilité de cet acte, a dit formellement à Sainte-Hélène que « Talleyrand avait été l'instrument principal et la cause active de la mort du duc d'Enghien »; lors de la disgrâce de 1830, il lui cria, en plein conseil: « Et vous avez prétendu que vous avez été étranger à la mort du duc d'Enghien. Mais oubliez-vous donc que vous me l'avez conseillé par écrit? »

Le projet de descente en Angleterre restait toujours la préoccupation de Napoléon devenu empereur. Talleyrand songea à isoler l'Angleterre, en donnant à l'Autriche des possessions le long du Danube, et en la mettant ainsi en rivalité avec la Russie. L'empereur n'agréa pas ce plan, et la coalition de 1805 le força bientôt à maintenir la guerre sur le continent. La confédération du Rhin fut l'oeuvre du ministre; il obtint l'adhésion de la Russie et de la Prusse, mais, malgré ses efforts, ne put pas signer avec l'Angleterre, où Fox avait succédé à Pitt, le traité de paix et d'alliance qui fut, en réalité, le seul rêve constant de toute sa vie. Nommé prince de Bénévent le 5 juin 1806, aux dépens du pape à qui cette principauté était enlevée, il prit part aux négociations qui précéderent le traité de Tilsitt, et se démit un mois après

(8 août 1807) du portefeuille des Affaires étrangères qui fut donné au duc de Cadore; Napoléon a dit à Sainte-Hélène qu'il était alors fatigué des « agiotages et des salôts » de son ministre; il crut néanmoins pour lui la place de vice-grand-écuyer, « sinécure honorable et lucrative » (*Mémoires*). Talleyrand se montra hostile à la guerre d'Espagne et se rapprocha de Fouché qu'il tenait à distance depuis dix ans. Napoléon suspecta cette attitude, lui enleva ses fonctions de grand chambellan, et lui fit, en plein conseil, une scène des plus vives que Talleyrand subit impassible, se contentant de dire en se retirant: « Quel dommage qu'un si grand homme ait été si mal élevé! » En sa qualité de grand dignitaire, il fut appelé, en janvier 1810, à donner son avis dans l'affaire du divorce de Napoléon avec Joséphine; il parla en faveur de l'alliance avec une archiduchesse d'Autriche; Napoléon préférait une princesse russe, mais le refus de la cour de Russie ne laissa plus à l'empereur que l'alternative de l'archiduchesse Marie-Louise. A cette époque, Talleyrand, qui se trouvait dans un réel état de gêne, se fit acheter son hôtel par l'empereur au prix de deux millions cent mille francs, et acquit l'hôtel de l'Infantado, rue Saint-Florentin, où il résida jusqu'à sa mort. Il resta d'ailleurs étranger à la politique du moment, déclara avec détachement, lors de la campagne de Russie, que c'était « le commencement de la fin », fut dénoyé à l'empereur, à son retour, comme fauteur de menées monarchiques, se disculpa sans peine, mais reçut l'ordre de se rendre dans ses terres. Rappelé à Paris après la malheureuse campagne de Saxe, il conseilla la paix à tout prix, ne fut pas écouté, et attendit, en observant les événements. Dès 1813, il était entré en relations avec Louis XVIII. L'empereur le nomma membre du conseil de régence, et, pendant ce temps, Talleyrand négociait avec l'empereur Alexandre, et lui adressait notamment un mémoire détaillé sur l'état des esprits; il s'était lié en outre avec des sénateurs hostiles à l'empire, et recevait chez lui les émissaires avoués des Bourbons. Quand il fut déclaré que la régence se rendrait à Blois, Talleyrand déclara qu'il l'accompagnerait; mais il prévint les alliés, et quelques cavaliers autrichiens l'arrêtèrent aux portes de Paris, et l'y ramenèrent. Talleyrand dicta au Sénat l'acte de déchéance (2 avril 1814), reçut l'empereur Alexandre dans son hôtel de la rue Saint-Florentin, lors de l'entrée des alliés à Paris, et fut nommé président du gouvernement provisoire; rien n'est moins prouvé toutefois que la mission qu'il aurait donnée alors à M. de Maubreuil d'assassiner Napoléon. A son arrivée, Louis XVIII le nomma ministre des Affaires étrangères (12 mai 1814), pair de France (1 juin), et le chargea de représenter la France au congrès de Vienne. Il y fit défendre noblement les droits de la France, obtint les anciennes limites, fit restaurer à Naples la branche des Bourbons, sauva la Saxe, et conclut, avec l'Angleterre et l'Autriche, le traité secret du 3 janvier 1815. Proscrit par Napoléon aux Cent-Jours, il le fit mettre au ban de l'Europe par le congrès de Vienne, et fut l'âme de la coalition qui triompha à Waterloo. A la seconde Restauration, Louis XVIII, bien qu'il eût été tenu au courant de certaines ouvertures faites par Talleyrand au duc d'Orléans, lui rendit le portefeuille des Affaires étrangères; mais l'empereur Alexandre, froissé par l'attitude de notre ministre au congrès de Vienne, exigea son renvoi (28 septembre), que

e roi adoucit avec le titre de grand chambellan et un traitement de cent mille francs. Talleyrand remplit ponctuellement ces fonctions, les seules auxquelles l'appela la Restauration, reçut de Maubrenil (21 janvier 1817), au moment où il entra dans la cathédrale de Saint-Denis pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, un soufflet retentissant, et se montra assidu à la Chambre des pairs; son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney, mais il parut à la tribune lors de la discussion du projet de loi sur les délits de presse, combattit la guerre d'Espagne (1823), et parla sur la loi électorale; la faillite Paravey l'obligea à restreindre son train; il habita fréquemment Valençay (il fut même élu, en 1833, conseiller général de l'Indre), et vit venir avec satisfaction la chute d'une monarchie qui n'avait sonné ni de ses talents ni de sa fortune. Il était déjà en rapports particuliers avec le duc d'Orléans, lorsque celui-ci fut appelé au trône; il se chargea de négocier auprès du corps diplomatique, accepta du nouveau gouvernement l'ambassade de Londres (septembre 1830), et y prépara l'alliance anglo-française, l'objectif permanent de la politique de Louis-Philippe: le refus du trône de Belgique pour le duc de Nemours fut un des sacrifices faits à « l'entente cordiale ». La conclusion du traité du 22 avril 1834, par lequel l'Espagne et le Portugal accédèrent à l'alliance anglo-française, fut le suprême succès diplomatique de M. de Talleyrand: il demanda alors son rappel (13 novembre 1834), revint à Paris, siégea à l'Académie des sciences morales et politiques, dont il faisait partie depuis 1832, et, sur les conseils de son entourage, prépara sa réconciliation avec l'Eglise. L'abbé Dupanloup fut l'intermédiaire de ces négociations qui aboutirent à l'abjuration solennelle du 11 mars 1838, deux mois avant sa mort. Il mourut à quatre-vingt-quatre ans, de vieillesse d'abord, compliquée d'anthrax ou gangrène blanche, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise. M. de Talleyrand était grand-croix de la Légion d'honneur, membre de la Toison d'Or, et décoré de la plupart des ordres étrangers. Il a peu écrit, et a laissé des *Mémoires*, destinés à n'être publiés qu'à trente ans après sa mort. Le premier volume n'a paru qu'en mars 1891, mais ces *Mémoires*, même en admettant leur authenticité, sont loin d'avoir l'intérêt historique que semblait promettre la précaution dilatoire de leur auteur. Trop diplomate pour se révéler lui-même, fût-ce même trente ans après sa mort, il ne saurait gagner à être jugé à distance, alors que s'effacent les circonstances atténuantes et successives d'une carrière si ondoiyante. « Il était toujours en état de trahison, a dit de lui Napoléon, mais c'était de complicité avec la fortune. » Lamartine l'a appelé « le courtisan du destin », et lui-même plaide aujourd'hui les circonstances atténuantes: « Je n'ai conspiré dans ma vie qu'aux heures où j'avais la majorité de la France pour complice, et où je cherchais, avec elle, le salut de la patrie. » (*Mémoires*.)

TALLEYRAND-PÉRIGORD (ELIE-CHARLES, PRINCE DE CHALAIS, DUC DE), pair de France, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 4 août 1754, mort à Paris le 31 janvier 1829, fils aîné du général Gabriel-Marie, comte de Talleyrand-Périgord, et cousin-germain de l'évêque d'Autun, appartenait aux armées du roi. Sous-lieutenant de cavalerie à seize ans, capitaine à dix-huit, il parvint, sans avoir pris part à aucune campagne, au grade de mestre de camp du régi-

ment de Royal-Normandie en 1785. Maréchal de camp en 1791, il émigra avec une partie de sa famille au début de la Révolution, servit à l'armée de Condé, et, de retour en France en 1800, se retira dans une terre de province, où il passa le temps de l'Empire. La Restauration le comprit dans la première liste des pairs (4 juin 1814). Il fut créé, en 1816, duc de Périgord, et promu, le 21 février de la même année, lieutenant général. M. de Talleyrand-Périgord soutint à la Chambre haute le gouvernement royal; son nom ne figure pas au scrutin dans le procès du maréchal Ney.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (ALEXANDRE-DANIEL, BARON DE), député de 1815 à 1822 et pair de France, né à Paris le 22 février 1776, mort au Bois-d'Oingt (Rhône) le 3 juillet 1839, « fils de très haut et très puissant seigneur, monsieur Louis-Marie-Anne de Talleyrand-Périgord, baron de Talleyrand, mestre de camp du régiment royal-Piémont-cavalerie et de très haute et très puissante dame, madame Louise Fidèle de Saint-Eugène de Montigny », et cousin de l'ex-évêque d'Autun, se destina à l'état ecclésiastique et étudia la théologie à Naples, où son père était ambassadeur de France. Après la Révolution, il se fit naturaliser napolitain et prit du service dans l'armée. Il entra en France en 1802, résida à la Forté-Saint-Aubin (Loiret), chez son frère Augustin-Louis (c. p. haut), devint maire de cette commune, et fut nommé, en avril 1814, par le gouvernement de la Restauration, préfet du Loiret. Il accompagna Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours, reçut une mission secrète pour Vienne, et reprit possession de sa préfecture en 1815. Ayant refusé de payer aux Prussiens une contribution de quatre millions de francs, il fut arrêté par leur ordre et envoyé en prison à Saint-Cloud. Nommé conseiller d'Etat, il fut élu, le 22 août 1815, député du Loiret au grand collège, par 130 voix (206 votants, 231 inscrits). Il opina avec la minorité de la Chambre introuvable, obtint sa réélection, le 4 octobre 1816, par 102 voix (196 votants, 202 inscrits), et fut de la série sortante en 1822. Nommé préfet de l'Allier (1822), de la Nièvre (1828), de la Drôme (1830), du Pas-de-Calais (1831), il s'était rallié au gouvernement de juillet, qui l'envoya comme ministre plénipotentiaire à Florence (1833), puis à Copenhague, et le fit entrer à la Chambre des pairs (10 juin 1833). Il mourut un an après.

TALLEYRAND-PÉRIGORD (AUGUSTIN-MARIE-ELIE-CHARLES, COMTE DE), pair de France, né à Paris le 8 janvier 1783, mort à Paris le 8 juin 1879, fils d'Elie-Charles de Talleyrand (c. p. haut) et « de très haute et très illustre dame Marie-Caroline-Rosalie de Bayleux de Poyanne », fit ses études classiques en Allemagne, fut nommé sous-lieutenant de hussards en 1809, prit part aux guerres de 1809 à 1814, et parvint au grade de chef d'escadron. La seconde Restauration le nomma colonel du 1^{er} régiment des cuirassiers de la garde (8 septembre 1815). Maréchal de camp en 1818, il fut placé à la tête d'une brigade du camp de Lunéville et, en 1830, entra au comité de cavalerie. Le 9 avril 1829, il avait été admis à siéger à la Chambre des pairs, par droit héréditaire, en remplacement de son père décédé. Il refusa le serment à Louis-Philippe, et reentra, après les journées de juillet, dans la vie privée. Commandeur de la Légion d'honneur.